

LA REVUE ATTITUDE

STRATÉGIES, EXPERTISES ET COULISSES DU CABINET

EDITION NUMERO 2 | JANVIER 2026

En ce début d'année 2026, Attitude Patrimoine vous renouvelle ses vœux et en profite pour rappeler son engagement en faveur de projets porteurs de sens. Implanté à Vannes depuis plus de 10 ans, notre cabinet attache une importance particulière aux initiatives locales qui font vivre la Bretagne et son littoral.

Tout au long de l'année, nous soutenons des associations sportives, culturelles et solidaires de la région, convaincus que le développement économique va de pair avec le dynamisme humain et social d'un territoire.

5%

de notre chiffre d'affaires est reversé chaque année à des causes qui nous tiennent à cœur.

En 2026, nous allons encore plus loin en accompagnant des skippers/euses bretons, dont l'engagement, l'énergie et les valeurs résonnent particulièrement avec les nôtres.

C&C SAILING



Nous avons le plaisir d'accompagner Klara et Maïwenn, un duo prometteur de jeunes skippeuses de 17 ans évoluant en catamaran NACRA 15.

Leur équipage ambitionne une progression vers le plus haut niveau, avec en ligne de mire les Championnats de France, d'Europe et du Monde dans leur catégorie.

Un projet à la fois ambitieux, sportif et profondément humain, alliant performance et aventure.

MINI PJ



Nous sommes ravis de soutenir également Pierre Jan, passionné de mer et de course au large.

En 2027, il se lance dans le défi mythique de la Mini Transat : une traversée de l'Atlantique en solitaire, sans assistance ni communication, sur un bateau de 6,50 m.

Une aventure humaine exigeante, symbole d'engagement, de rigueur et de dépassement de soi.

Leur ténacité, leur capacité à s'adapter aux imprévus et leur sens de l'anticipation dans la préparation de ces régates font écho à notre cœur de métier : accompagner, sécuriser et orienter dans un environnement parfois mouvementé.

Nous sommes fiers de les soutenir dans leurs projets et leur souhaitons un très sincère bon vent pour cette nouvelle année !

SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE : L'EUROPE FACE AU RETOUR DES RAPPORTS DE FORCE

La souveraineté économique désigne la capacité d'un État à faire fonctionner durablement son économie et ses secteurs vitaux sans dépendances critiques. Elle ne vise pas l'autarcie, mais la résilience face aux chocs géopolitiques, énergétiques, technologiques ou sanitaires. Aujourd'hui, elle repose moins sur un protectionnisme généralisé que sur la maîtrise des dépendances stratégiques et la sécurisation des chaînes de valeur.

Après des décennies de mondialisation, l'économie mondiale entre dans une phase de fragmentation durable : les objectifs de croissance cèdent la place à ceux de puissance, de sécurité des approvisionnements et d'autonomie stratégique. Les chaînes de production se raccourcissent, les échanges s'organisent par blocs, et l'Europe apparaît plus vulnérable que les grandes puissances continentales.

DÉPENDANCE DE L'EUROPE

PLAN ÉNERGÉTIQUE



Les fragilités européennes sont profondes. Sur le plan énergétique, l'UE importe près de 60 % de son énergie, avec de fortes dépendances pour le pétrole, le gaz et l'uranium, souvent depuis des zones géopolitiquement instables, ce qui l'expose à des chocs majeurs.

PLAN TECHNOLOGIQUE



La dépendance est aussi technologique : quelques acteurs américains dominent le cloud européen, entraînant une perte d'autonomie et une vulnérabilité juridique liée à des lois extraterritoriales. Concernant les semi-conducteurs, l'Europe ne produit qu'environ 8 % (selon le SIA) des semi-conducteurs mondiaux, alors qu'elle en consomme près du double (2021 - selon la Fédération syndicale IndustriALL).

MATIÈRES PREMIÈRES



La dépendance aux matières premières critiques est extrême. Près de 98 % des terres rares proviennent de Chine, malgré leur rôle clé pour la transition énergétique, le numérique et la défense.

RÉVEIL TARDIF MAIS RÉEL

Face à des dépendances stratégiques accumulées depuis près de vingt ans, l'Union européenne engage un réveil tardif mais structuré de sa souveraineté industrielle, technologique et sécuritaire. Le Critical Raw Materials Act fixe pour 2030 des objectifs précis : 10 % d'extraction, 40 % de transformation et 25 % de recyclage des matières premières critiques en Europe, soutenus par 60 projets stratégiques représentant 22,5 milliards d'euros et par un centre européen d'achats et de stocks dès 2026.

Dans le numérique et l'IA, l'UE combine une régulation ambitieuse (AI Act) avec un effort financier inédit de 200 milliards d'euros, dont 20 milliards publics, pour tripler ses capacités de calcul en 5 à 7 ans, alors que seules 14 % des entreprises européennes utilisent l'IA. Le Chips Act vise 20 % de la production mondiale de semi-conducteurs d'ici 2030, au prix de subventions massives, souvent au bénéfice d'acteurs extra-européens.

Enfin, la défense marque un tournant majeur : le plan ReArm Europe pourrait mobiliser jusqu'à 800 milliards d'euros d'ici 2030 (650 milliards via les budgets nationaux et 150 milliards de prêts européens) pour renforcer les capacités, soutenir l'industrie et réduire les dépendances critiques.

L'Europe passe ainsi d'une logique principalement réglementaire à une stratégie fondée sur l'investissement, la coordination industrielle et la sécurisation des chaînes de valeur, sans certitude de rattraper rapidement son retard face aux États-Unis et à la Chine.

IMPACT SUR LES INVESTISSEMENTS

Le retour de la souveraineté économique passerait par la diversification des chaînes d'approvisionnement vers des pays alliés (friendshoring) et par un renforcement de la production domestique, au prix de coûts plus élevés à court terme mais d'une résilience accrue.

Les principaux secteurs bénéficiaires seraient la défense, la cybersécurité, les infrastructures critiques, les data centers, l'électrification, les minières occidentales, le recyclage des métaux stratégiques et certaines technologies européennes clés.

À l'inverse, les secteurs dépendants d'exportations depuis des pays inamicaux, comme la Chine ou la Russie, seraient fragilisés, tandis que les pays alliés capteraient l'essentiel de la redirection des flux commerciaux.

TRANSMETTRE DE SON VIVANT A SES ENFANTS ET PETITS-ENFANTS

POURQUOI TRANSMETTRE DE SON VIVANT ?

Transmettre son patrimoine de son vivant permet au donateur de mesurer les bénéfices de cette démarche et de s'impliquer activement dans l'organisation de la transmission. Une transmission progressive permet en outre d'alléger les droits de succession.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES SOLUTIONS ?

• LE DON MANUEL

Il consiste en une simple remise matérielle d'un bien meuble, "de main à main".

• LE DON FAMILIAL DE SOMME D'ARGENT

Un don en somme d'argent (chèque, espèce, virement) au profit d'un enfant ou petit-enfant, sous condition d'âge. Le donateur doit avoir moins de 80 ans et le bénéficiaire plus de 18 ans

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2026, LES DÉCLARATIONS DOIVENT UNIQUEMENT ÊTRE EFFECTUÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

• DONATION EN LIGNE DIRECTE

- **Donation en pleine propriété** : le donataire devient propriétaire du bien et peut librement l'utiliser, le vendre ou le louer.
- **Donation en nue-propriété** : le donateur conserve l'usufruit (usage et revenus) et le nu-propriétaire devient pleinement propriétaire au décès de l'usufruitier.

Un acte notarié est obligatoire concernant la donation d'un bien immobilier.

QUELS SONT LES AVANTAGES FISCAUX POUR CHACUNE DE CES SOLUTIONS ?

Tout d'abord, les abattements suivants s'appliquent :

	Enfants	Petits-enfants
Don familial de somme d'argent	31 865€ (Tous les 15 ans)	31 865€ (Tous les 15 ans)
Donation en ligne directe et don manuel	100 000€ (Tous les 15 ans)	31 865€ (Tous les 15 ans)
Contrat d'assurance-vie	- Abattement de 152 500 € par bénéficiaire pour les sommes versées avant les 70 ans de l'assuré. - Abattement de 30 500 € pour tous bénéficiaires, pour toutes sommes versées après les 70 ans de l'assuré	
Ces abattements sont cumulatifs		

De plus, le recours au démembrement de propriété constitue également un levier efficace pour optimiser les droits de donation.

En effet, la transmission de la nue-propriété se fait sur la base d'une valeur inférieure à celle de la pleine propriété du bien.

À l'extinction de l'usufruit, généralement au décès de l'usufruitier, le nu-propriétaire redevient automatiquement plein propriétaire, sans qu'aucun droit de succession supplémentaire ne soit exigible.

ZOOM SUR LA DONATION PARTAGE TRANSGÉNÉRATIONNELLE



MONSIEUR DURANT - 72 ANS
1 ENFANT - 2 PETITS-ENFANTS
100 000€ DE PATRIMOINE

M. Durant doit transmettre à minima la moitié de son patrimoine à son enfant (**Réserve Héritaire**). Il peut transmettre l'autre moitié à qui il le souhaite (**Quotité Disponible**).

DONATION

50 000€ Enfant

Libre **50 000€**

CAS CONCRET : Considérant que le train de vie de son fils est suffisant, M. Durant souhaite transmettre davantage à ses petits enfants (60 000€ soit 30 000€ à chacun). Cette part venant dépasser la **Quotité Disponible**, il va opter pour une donation transgénérationnelle, **avec l'accord de son fils**. Cette donation va donc s'imputer en partie sur la réserve héréditaire de son fils sans risque de remise en cause au décès de Monsieur Durant.

DONATION TRANSGÉNÉRATIONNELLE

40 000€ Enfant

Petits-Enfants **50 000€**

+ 10 000 €



MARLÈNE GARNIER

Experte en Protection Sociale, Marlène met son expertise au service des indépendants, chefs d'entreprise et professionnels libéraux, afin de les accompagner dans la mise en place de solutions adaptées pour se prémunir contre les aléas de la vie, tant sur le plan personnel que professionnel.

Pour la Revue Attitude, Marlène aborde les risques liés à une couverture insuffisante et conseille sur les démarches à suivre pour être efficacement protégé.

PRÉVOYANCE SANTÉ RETRAITE

QUEL RÔLE JOUE LA PRÉVOYANCE AU SEIN DU CABINET ?

Au sein du cabinet, la prévoyance constitue le socle de toute stratégie patrimoniale. Sans protection face aux aléas de la vie, le patrimoine financier et immobilier est rapidement sollicité.

Intégrée à une approche globale, la prévoyance permet de sécuriser les stratégies mises en place, d'éviter des décisions subies et de mener des projets de long terme avec sérénité. Elle est particulièrement indispensable pour les dirigeants et entrepreneurs, dont les régimes obligatoires montrent vite leurs limites, afin de protéger les revenus, l'équilibre familial et la continuité de l'activité.

En gestion de patrimoine, la prévoyance n'est pas une option, mais une condition essentielle de pérennité.

QUELS SONT LES RISQUES SPÉCIFIQUES AUXQUELS SONT EXPOSÉS LES DIRIGEANTS ET LES PROFESSIONS LIBÉRALES EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE ?

Les dirigeants et professions libérales sont souvent insuffisamment couverts par les régimes obligatoires, dont les indemnités ne reflètent pas leurs revenus réels. En cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès, cette insuffisance peut fragiliser l'équilibre personnel, familial et professionnel, alors que les charges demeurent.

D'où l'importance d'un accompagnement pour anticiper ces risques et sécuriser l'activité, principale source de revenus.

QUEL CONSEIL DONNERIEZ-VOUS À UN CLIENT QUI A DÉJÀ CONSTITUÉ UN PATRIMOINE MAIS N'A JAMAIS RÉELLEMENT TRAVAILLÉ SA PRÉVOYANCE ?

Je lui conseillerais en premier lieu de réaliser un audit de sa protection existante, afin de connaître précisément l'étendue des garanties dont il bénéficie, tant au titre de son régime obligatoire que des dispositifs qu'il a éventuellement déjà mis en place.

Cet état des lieux permet d'avoir une vision claire de la situation, d'identifier les éventuelles zones de fragilité et d'ajuster la protection en fonction de ses besoins et de ses priorités. C'est une étape essentielle pour sécuriser durablement le patrimoine constitué au fil des années.